



Mouvement social international

«Contrôle public»

l'association n° W062016541

https://www.journalofficiel.gouv.fr/document/associations_b/202000280038Si

Annnonce n° 38

Site officiel: <https://controle-public.com/>

Email: controle_public_fr_rus@gmail.com

Adresse : CS91036 111 bd. de la Madeleine, 06004 Nice
CEDEX1. Domiciliation No 5257.
Tel. +33 6 95 99 53 29

16.10.2020 N° 145.3-F

**Tribunal judiciaire de
Nice**

Place du Palais
06357 NICE cedex 4
04 92 17 70 00
accueil-nice@justice.fr

**Le juge des Libertés et de la
Détenation**

Complainants

1. Hospitalisé illégalement sans consentement

Hopital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie, adresse :
87 Avenue Joseph Raybaud, 06000 Nice
bormentalsv@yandex.ru

M. Ziablitsev Sergei

Demandeur d'asile

Adresse : FORUM DES REFUGIES
BD. DE LA MADELAINE CS 91035
NICE CEDEX
bormentalsv@yandex.ru

111
06004

2. Personne de confiance

Mme Gurbanova Irina
controle_public_fr_rus@gmail.com

COMPLEMENT A LA DEMANDE DE MESURES PROVISOIRES.

Le 15/10/2020 à 13 h nous avons déposé une demande de mesures provisoires au but d'assurer nos droits à défense dans le cadre de l'affaire sur la plainte déposée 14/10/2020.

Le 16/10/2020 à 19h45, le personnel de l'hôpital psychiatrique a de nouveau empêché notre communication et, après de multiples appels insistants, a donné le téléphone **pendant 15 minutes**.

Dans le même temps, tous les autres patients ont leurs téléphones, mais ils ne les utilisent pas pour se protéger contre les actions illégales de l'administration de l'hôpital psychiatrique.

Le directeur de l'hôpital a un téléphone? Peut-il appeler un avocat? Pourquoi ne pouvons-nous pas parler quand nous avons besoin et combien nous avons besoin?

Le directeur a Internet? Pourquoi ne pouvons-nous pas partager des documents par Internet?

C'est une violation du droit à la défense, à l'égalité et à la procédure contradictoire.

Nous vous prions, Monsieur le juge, d'envoyer la décision sur la demande de mesures provisoires **par voie électronique**.

Veillez agréer, Monsieur le juge, nos sincères salutations.

Application :

1. Plainte pour violation du droit à la défense 16/10/2020

M. Ziablitsev Sergei

Mme Gurbanova Irina